



# FORCE OUVRIERE

SYNDICAT NATIONAL  
DES FINANCES PUBLIQUES

**Section Corse du Sud**

## Compte-rendu du CHSCT 2A du 5 octobre 2017

L'administration a convoqué dans un 1er temps le Comité sur les points suivants :

- 1 - Adoption du PV du CHSCT du 26 janvier 2017;
- 2 - Point sur le budget 2017;
- 3 - Point sur les accidents de travail et fiche de signalement;
- 4 - Point sur les travaux immobiliers.

La délégation FORCE OUVRIERE a également demandé l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 5 - Réorganisation immobilière à la DRFIP (Projet de déménagement du "service courrier");
- 6 - Installation de la nouvelle Paierie de Corse;
- 7 - Transfert de l'activité du recouvrement de l'impôt des particuliers de la trésorerie de Lévie vers le SIP-E de Sartène;
- 8 - Fermeture de la Trésorerie de Porto-Vecchio.

\*\*\*\*\*

### ***La conception du dialogue social selon M. de Molliens : Moins on en dit, mieux on se porte !***

En préambule, la délégation FO a tenu à évoquer les "événements" de la veille (Cf. communiqué intersyndical sur le site) : Le CTL qui devait avoir lieu et dont M. de Molliens a refusé le report demandé par les syndicats. Ceux-ci entendaient protester contre la transmission de documents préparatoires dénués de réelles informations, voire même faux, et pour certains envoyés au mépris des délais réglementaires. Les O.S. avaient également souligné que le débat en CTL ne pouvait se tenir qu'après discussion de ces points en CHSCT ... qui se tenait donc le lendemain !

Au cours de ce CHSCT, le syndicat FO a fait part de sa stupéfaction qu'à 3 mois de l'échéance (concernant les 3 derniers points de l'ordre du jour), il lui ait fallu demander l'inscription de ces sujets pour en débattre avec l'administration !

En résumé : 2 réunions, 2 démonstrations flagrantes de la volonté de la direction locale de communiquer *a minima* avec les représentants du personnel, surtout le plus tard possible, quand tout est plié.

En accompagnant les OS en préambule au CTL, les agents de la "future Paierie de Corse" ont pu constater par eux-même qu'à travers le mépris ostensiblement affiché par le DRFIP envers les représentants du personnel, ce sont les collègues au final pour qui M. de Molliens montre si peu de considération.

**1 - Adoption du procès verbal du CHSCT du 26 janvier 2017** : Approuvé à l'unanimité. (cf: sur le site FO-DGFIP 2A rubrique Compte-rendu CHSCT)

## **2 - Point sur le budget 2017 :**

Le budget 2017 du CHSCT a été présenté avec les dernières propositions émanant des directions DGFIP - Douanes - INSEE (cf. budget en pièce-jointe).

Le syndicat FORCE OUVRIERE est intervenu pour souligner la recrudescence des demandes de financement de "sièges ergonomiques" (préscrits par le Médecin de prévention en raison d'une pathologie de l'agent), à savoir 16 fauteuils pour l'ensemble des administrations des finances cette année, soit un montant d'environ 9000 €.

Or, face à la dégradation dans certains services des sièges "classiques", FO a déclaré qu'il ne faudrait pas que certaines directions spéculent sur l'état de santé des agents: En s'exonérant de l'achat de fauteuils devant être remplacés (ce qui relève du budget de chaque direction) pour les faire financer par le CHSCT, une fois la pathologie de l'agent survenue.

Les représentants du personnel FO ont alors insisté sur la nécessité du remplacement des sièges vétustes par chaque direction. L'administration s'est offusqué de cette réflexion, pour ensuite affirmer qu'il était effectivement important de remplacer les fauteuils défectueux ... on est bien d'accord !

M. de Molliens a demandé qu'une étude soit faite sur l'évolution des demandes de financement des fauteuils ergonomiques en CHSCT. (*ndlr : 3 en 2014, aucun en 2015, 6 en 2016 ... 16 cette année !*).

## **3 - Point sur les accidents de travail et fiche de signalement :**

Mme GIANILY, assistante de prévention, a procédé à l'examen du registre des accidents de service 2016, fiche de signalement, etc.

## **4 - Point sur les travaux immobiliers :**

Lors du CHSCT du 1<sup>er</sup> octobre 2012, le syndicat FO avait dénoncé le rapport de visite de la société APAVE à Cunéo. Pour mémoire, elle avait conclu à la "non conformité acceptable" des locaux. En effet, malgré la présence d'une centaine d'agents dans ces locaux, ceux-ci ne disposent pas d'issue de secours pour l'ensemble du bâtiment. Le syndicat a depuis constamment revendiqué tant en CHSCT qu'en CTL l'installation d'un escalier de secours.

Après moult péripéties (report de financement en 2015, accord à obtenir de la copropriété, montage en cofinancement budget ex-BOP 309/CHS, appel d'offre infructueux en 2016 etc.), l'escalier de secours va enfin voir le jour ! La société ISULELLA devrait entamer les travaux fin octobre /début novembre 2017 pour une période d'un mois.

FORCE OUVRIERE s'est félicité de voir enfin ce dossier bouclé puis a insisté sur la nécessaire protection à apporter aux collègues qui seront particulièrement exposés aux nuisances durant les travaux.

## **5 - Réorganisation immobilière à la DRFIP (Projet de déménagement du "service courrier") :**

Le retour du "serpent de mer" ! Au cours du CTL du 24 avril 2014, la direction avait abandonné toute velléité de déménagement du service du courrier ... Nouveau Directeur : nouveau projet de réorganisation du service dans le but annoncé de rationaliser les m2 par agents (au service CDIF à Cunéo) et de recentrer le service courrier sur la Direction (site de la grande armée).

La délégation FO est intervenue pour expliquer que les agents de ce service, qui actuellement fonctionnent très bien, sont opposés à ce projet. En outre, la taille des 2 sites (100 agents à Cunéo, près de 50 à la Grande Armée) justifie une présence du service dans ces 2 structures.

De plus, personne n'est dupe : rassembler les agents sur un même site en leur demandant d'être polyvalents est annonciateur de suppressions d'emplois dans un avenir proche ! FORCE OUVRIERE a demandé si l'administration disposait d'une autorisation de la voirie afin de matérialiser un emplacement permettant l'accès des agents du courrier au nouveau local (au rez-de-chaussée, rue Salicetti).

M. SORBA a répondu par la négative, informant les O.S. que les agents de service continueraient de décharger les livraisons ... à l'étage ! A défaut d'être pratique, c'est original !

Seule information de bon sens : Le chef du PPR a précisé que ce projet n'était qu'à l'état de réflexion ... Pour le syndicat, il semble plus opportun que le serpent de mer retourne nager dans les profondeurs abyssales !

## **6 - Installation de la nouvelle Paierie de Corse :**

A moins de 3 mois de l'échéance, la Direction semblait juger prématuré de débattre en CHSCT de l'installation de la future Paierie de Corse auprès de la Collectivité Unique. Le syndicat FO qui, lui, sait prendre ses responsabilités, ne l'entendait pas ainsi.

Rappelons que l'avis de ce Comité est nécessaire avant la consultation du CTL...qui devait se tenir la veille !

FORCE OUVRIERE a pu mesurer l'embarras de l'administration à présenter la "fiche d'impact" qu'elle lui avait demandé de fournir, où doit être formulé l'ensemble des dispositions relatives à la réorganisation du poste (impact sur les conditions de travail, installation des agents, calendrier des opérations ...). Après tout, comme s'est écrié le DRFIP devant les syndicats la veille en CTL : "*Vous ne voulez pas que je vous donne des plans non plus ?*" ... bah si, justement, d'autant plus que c'est prévu par la réglementation !

Comme l'a souligné le syndicat, cette fiche d'impact (en pièce-jointe) est inexacte : Il est mentionné que seuls 4 agents seraient impactés ... au lieu des 9 de la Paierie Départementale + ceux de l'actuelle Paierie Régionale et ceux de la Trésorerie du Grand Ajaccio ! "Une erreur" de la Direction, selon le DRFIP, qui avait pris en compte uniquement les emplois transférés de Haute-Corse (*tiens-donc, connaîtrait-elle déjà le chiffre définitif ?*)

Plus grave encore : Cette fiche ne dispose d'aucun élément d'information tangible ! FORCE OUVRIERE a dénoncé l'incapacité totale de la Direction locale, comme la veille en CTL, à avancer le moindre élément de réponse aux agents qui ne savent pas, où, quand, comment et avec qui ils travailleront dans 3 mois ... Et pour cause, M. de Molliens ignore lui-même où ses services seront installés !

*M. de Molliens : "Je n'ai aucune réponse de M. SIMEONI depuis 6 mois!"*

Concernant la future installation des agents dans la nouvelle Paierie de Corse, le DRFIP a expliqué au Comité qu'il n'avait pas de réponse depuis 6 mois du Président de la CTC, Gilles SIMEONI, hormis la proposition de la CTC de mettre à disposition l'équivalent de 2 bureaux dans l'actuelle Paierie à l'immeuble Castellani, moyennant loyer.

Le syndicat a clairement fait part de son opposition à cette hypothèse qui ne permettrait même pas l'installation des 6 agents de l'actuelle Paierie Départementale (3 autres suivent leur mission "HLM" au Grand Ajaccio) ... encore moins l'arrivée de 13 agents, au regard du calibrage annoncé initialement par la Direction, et qui correspond à la charge de travail réelle (démonstration FO à l'appui : cf. compte-rendu du CTL du 6 septembre sur ce site « rubrique Compte-rendu CTL »)

Les représentants FO ont exposé dès lors le souhait des agents de la Paierie Départementale de rester dans leur poste, qui deviendrait une antenne de la Paierie de Corse. Le DRFIP a répondu que la CTC souhaitait récupérer ces locaux qui lui appartiennent, pour ses propres services.

Au final, au prix d'une certaine insistance de notre part, **M. de Molliens a consenti à nous faire part d'une réflexion qu'il mène quant à l'éventuel déménagement des agents de la Trésorerie hospitalière dans les locaux de la Paierie Départementale. Le premier poste, ainsi libre, serait de taille suffisante pour accueillir les agents de la Paierie Départementale, avec ceux de l'actuelle Paierie Régionale, pour devenir la future Paierie de Corse.**

**Ainsi, La CTC récupérerait les locaux de Castellani (actuelle Paierie Régionale) et non pas ceux de la Paierie Départementale.**

*M. de Molliens : "3 mois ? On a le temps de voir venir ! "*

**Face à l'importance de ce projet, FORCE OUVRIERE a réitéré sa position : les locaux, où qu'ils soient, devront permettre l'installation de 20 à 25 agents. Ce n'est qu'à ce prix que les services de l'Etat seront en mesure d'assurer la bonne marche de la future Collectivité Unique.**

En réponse au syndicat qui, une nouvelle fois, l'alertait sur l'imminence de l'échéance, surtout avec l'annonce de cet éventuel triple-déménagement, le DRFIP a sobrement déclaré : "*3 mois, c'est long, on a le temps de voir venir !*"... Quant à l'inquiétude grandissante des agents concernés, M. de Molliens a juste ânonné : "*je ne veux que le bien des agents*", provoquant une certaine gêne dans l'assistance, tant et si bien que le syndicat, profitant de la présence au sein du Comité du Médecin de prévention, lui a demandé si, face à une telle attitude de déni, nous n'étions pas en présence d'un cas pathologique ... Le professionnel de la santé a préféré ne pas répondre ...

M. de Molliens a rajouté qu'il informera les syndicats dès qu'il aura de nouvelles informations, dans le courant du mois. En attendant, **le compte à rebours est lancé avant mise à feu ... dans les services !**

*Office des HLM : Une convention fantôme !*

Au sujet du transfert de la mission "Office HLM" à la Trésorerie du Grand Ajaccio, les documents préparatoires du dernier CTL font état de l'affectation d'agents DGFIP mais également de l'agent mis à disposition par l'office HLM, actuellement à la paierie départementale. Or, l'agent refusant de rejoindre ce poste, le DRFIP a déclaré qu'aux termes d'une convention passée avec l'Office HLM, celui-ci devra mettre un autre agent à la disposition de nos services. Lorsque les délégués FO ont demandé à M. de Molliens de nous fournir un exemplaire de cette convention, il a avoué ne pas être en mesure de mettre la main dessus ... et pour cause, lui a rétorqué le syndicat, cette convention n'a jamais existé !

## **7 - Transfert de l'activité du recouvrement de l'impôt des particuliers de la trésorerie de Lévie vers le SIP-E de Sartène :**

Encore une fois à la demande du syndicat, la direction a expliqué qu'au 1er janvier 2018, le SIP-E de Sartène allait récupérer l'activité du recouvrement de l'impôt des particuliers de la Trésorerie de Lévie. Face à cette charge de travail supplémentaire, FORCE OUVRIERE a insisté sur la nécessité de pourvoir en emplois le SIP de Sartène et qu'il n'est pas satisfaisant d'envisager uniquement l'affectation d'un emploi PACTE, comme indiqué par la fiche d'impact; d'autant plus que plusieurs collègues lauréats du concours catégorie C sont intéressés par la RAN de Sartène.

En réponse, l'administration s'est engagée à affecter les 2 arrivées AAP2 stagiaires sur Sartène.

Les représentants FO ont par ailleurs demandé si cette perte de mission recouvrement à Lévie était une annonce déguisée d'une future fusion des trésoreries de Lévie et de Sartène, à l'instar de Porto-Vecchio et de Bonifacio ? M. de Molliens a répondu que "*ce choix ne serait pas de bonne politique*". C'est noté, et gravé dans le marbre !

## **8 - Fermeture de la Trésorerie de Porto-Vecchio :**

Nouvelle étape dans le démantèlement du réseau de notre administration dans le département : M. de Molliens a annoncé la fermeture au 1er janvier 2018 de la Trésorerie de Porto-Vecchio et le transfert de son activité à la Trésorerie de Bonifacio qui elle, perd le recouvrement de l'impôt des particulier au "profit" du SIP-E de Porto-Vecchio.

Sur la forme, tout comme à l'occasion du CTL de la veille, FO a dénoncé l'annonce tardive aux O.S. de ce funeste projet, au mépris de la réglementation en matière de délai d'envoi des documents préparatoires. M. de Molliens a fait prévaloir le caractère urgent du sujet ... ce à quoi le syndicat a rétorqué qu'il ne tenait qu'à lui de le différer !

Sur le fond, FORCE OUVRIERE a déploré le zèle de M. de Molliens à vouloir présenter à la Direction Générale une suppression de trésorerie alors qu'une structure disparaît déjà au 1er janvier (la Paierie Départementale), et ce, dans un département qui n'a toujours pas mené à son terme la fusion des Trésoreries de Piana et de Vico. Concernant ces 2 postes, le syndicat a d'ailleurs alerté la Direction sur le risque pour les agents de ne pas percevoir la prime de restructuration : Au regard des textes, ils doivent rejoindre le nouveau poste dans les 3 ans après la fusion de leurs postes d'origine, donc avant le 31 décembre 2018; or, les travaux de la nouvelle trésorerie qui devait s'implanter à Sagone n'ont toujours pas commencé !

Le syndicat a également fustigé le double langage de la direction : Comment peut-elle se plaindre du faible nombre d'emplois dans ses services lorsque dans le même temps, avec ce poste rayé de la carte, elle donne prétexte à de futures suppressions d'emplois ? Mais M. de Molliens est prêt à tout pour réduire le service public en milieu rural : faire miroiter des primes de restructuration alléchantes aux agents, leur proposer de rester travailler 2 jours par semaine chez eux en télétravail ...

Concernant les usagers, à eux les bouchons entre Porto-Vecchio et Bonifacio, surtout en pleine saison, mais ça fait longtemps que la qualité du service qui leur est dû ne rentre plus dans les considérations de nos directeurs !

### **La délégation FO-Finances au CHSCT de Corse du Sud**

Jacqueline MAGESCAS  
Matthieu CAILLAUD  
Patricia PARIGGI  
Jean-Michel MARIE  
Georges MATTEI  
Jean-Jacques PIETRI  
Philippe AITEL